



CHARTRE JOUEUR & PARENTS - ETOILE SPORTIVE DE FILLINGES (ESF)

Cette « Charte Joueur & Parents pour l'école de foot » a pour objectif de préciser et compléter les statuts et le règlement intérieur de L'Etoile Sportive de Fillinges (ESF).

Être parents de footballeur c'est :

PARTICIPER

- Être présent aux rencontres de son enfant,
- Participer régulièrement aux transports des enfants,
- Mettre ses compétences au service du club,
- Les parents jouent un rôle charnière entre l'ensemble des intervenants de notre club,
- Nous comptons sur votre soutien et votre engagement à nos côtés pour une bonne réussite de tous nos objectifs,
- Assister à la réunion de début de saison et à l'Assemblée Générale de fin de saison.

FAIR-PLAY

- Se conformer aux règles du jeu,
- Respecter les décisions arbitrales,
- Refuser toute forme de violence et de tricherie,
- Être maître de soi en toutes circonstances,
- Être exemplaire, généreux, tolérant.

RESPECTER

- Prévenir en cas d'absence de l'enfant aux entraînements ou aux matchs (si nous ne sommes pas prévenus de l'absence de l'enfant, ce dernier ne jouera pas le prochain match).
- L'inscription donne accès aux entraînements. L'accès aux matchs se fait lors des convocations.
- Respecter les horaires des entraînements en étant là 5 minutes avant, idem pour les horaires de rendez-vous des matchs
- Respecter les décisions du Comité Directeur,
- Laisser l'enfant à son entraîneur et ne pas intervenir durant l'entraînement ou le match.

Par mesure de sécurité, les dirigeants demandent aux parents de déposer les joueurs mineurs dans l'enceinte du stade ou au lieu de convocation et de bien vérifier que les responsables soient présents sur le lieu de rendez-vous. Les parents ne sont pas autorisés à pénétrer ni dans les vestiaires ni sur les terrains.

Les parents sont tenus de récupérer les enfants à l'heure indiquée par l'éducateur/entraîneur. Les parents sont priés d'assister à la réunion de début de saison.

Ne pas oublier

Que les dirigeants sont bénévoles et donnent gratuitement de leur temps et leurs compétences à la vie du club,

Que les joueurs ont droit à l'erreur ainsi que les arbitres,

Que les parents spectateurs doivent avoir un comportement exemplaire et laisser leur agressivité à la porte du stade.

TROUVER SA PLACE : Chacun un rôle, un rôle pour chacun
SOURIRE : Parce que le Football est un jeu avant tout !!!

LE CLUB DE L'E.S. FILLINGES N'EST PAS UNE GARDERIE MAIS UN CLUB A VOCATION SPORTIVE

POUR RAPPEL

RESPECT

S'acquitter obligatoirement, au moment de la délivrance de la licence, de la cotisation valable pour la saison à venir avant le championnat sous peine de non-match.

S'engager à défendre et encourager les valeurs du club : l'accueil et la convivialité, le respect, la solidarité et la loyauté, l'effort et l'engagement, le fair-play, la rigueur et la discipline, la solidarité, Fidélité, Fierté, Sportivité, Exemplarité, Enthousiasme et de manière générale les valeurs éthiques du sport.

Participer aux entraînements, matchs et tournois pour lesquels il a été convoqué. En cas d'empêchement de dernière minute (maladie, etc.), prévenir par téléphone l'entraîneur ou le responsable technique de la formation.

Chaque joueur s'engage à respecter les horaires d'entraînement fixés par les entraîneurs. Une feuille de présence sera tenue à chaque entraînement.

Pour participer aux entraînements et aux matchs, le joueur doit être à jour de sa licence. Le joueur s'engage pour une saison complète ; il n'y aura donc pas de lettre de sortie de délivrée. La démission d'un joueur doit être en conforme avec le statut de la FFF. Tout joueur désirant démissionner devra être à jour du paiement de sa cotisation et des différentes prestations. Dans le cas contraire, une opposition sera faite par le club.

La convocation et la composition des équipes seront donnée par le responsable de catégorie, au plus tard la veille des compétitions. Tout joueur devra répondre aux convocations quelle que soit l'équipe à laquelle il sera affecté et quelle que soit la nature de la compétition (championnat, coupe ou match amical). Les parents du joueur s'engagent à respecter les horaires de rendez-vous à domicile comme à l'extérieur et s'engage à avoir toutes ses facultés pour jouer.

Pour les déplacements (Matchs) ceux-ci s'effectuent sous la responsabilité des parents lesquels s'engagent au début de la saison à en effectuer certains. Dans ce cas précis c'est l'assurance du conducteur qui est prise en compte.

L'utilisation des terrains est strictement réservée à l'usage sportif des membres du Club aux heures qui leurs sont attribuées. Toute personne désirant utiliser ces aires de jeux devra au préalable obtenir une autorisation écrite du Comité Directeur du Club.

En signant sa licence, le joueur et les parents s'engagent à respecter ses responsables, ses dirigeants, ses entraîneurs, les arbitres en général, les structures, les installations et le matériel mis à sa disposition. Le matériel mis à disposition est la propriété du club. Toute dégradation volontaire sera sanctionnée. Le club ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des éventuels vols commis dans l'enceinte du Stade, des vestiaires ou de ses locaux. Il est interdit de fumer dans les locaux sportifs et autres.

Chaque année un équipement du club est offert au joueur, il s'engage à le porter lors des matchs. Seul le maillot, le short et la paire de bas mis à disposition du joueur par le club, seront portés toute la saison en compétition officielle.

ABSENCE, INDISPONIBILITE, ET MANQUEMENT DISCIPLINAIRE

Sauf évènement imprévu ou imprévisible, les absences devront être précisées à l'entraîneur au plus tard le soir de :

L'entraînement précédant la rencontre. En tout état de cause, toutes les absences de dernières minutes devront être confirmées à l'entraîneur ou à défaut au responsable de l'équipe concernée, afin de pourvoir au remplacement du joueur absent.

L'absence de raisons justifiées peut être un élément de rétrogradation en équipe inférieure, voire de non qualification pour les matchs suivants.

Le joueur qui arrêtera en cours de saison sans raison motivée, se verra exclu de l'effectif du club pour le reste de la saison en cours et ne pourra participer aux tournois organisés par le club.

Le joueur doit avoir un comportement irréprochable, conforme à l'esprit des lois du jeu sur le terrain, vis-à-vis du matériel mis à disposition par le club, vis-à-vis des membres du club et de l'entraîneur. Le joueur doit obligatoirement porter l'équipement du club le jour de match.

En cas de bousculades ou voies de fait sur ceux-ci ou de manquements répétitifs aux règles sportives fondamentales, le joueur verra son cas débattu au sein de la Commission de Discipline, qui, outre les éventuelles sanctions infligées par les instances de la Ligue ou du District, prendra les mesures adaptées pouvant conduire jusqu'à l'exclusion du club en fonction de la gravité de la faute reprochée.

Il est rappelé que le Club est responsable à domicile et à l'extérieur des désordres qui pourraient résulter, avant, pendant ou après la rencontre, du fait de l'attitude de ses supporters, ses joueurs et de ses dirigeants.

SOLIDARITE

La vie du club ne s'arrête pas aux matchs et aux entraînements. Afin de permettre de développer un projet éducatif et sportif ambitieux mais également pour garder et améliorer la convivialité au sein du club, la signature de la licence entend une implication dans la vie du club qui prendra les formes suivantes :

- Entretien ou réalisation d'installations ou d'équipements,
- Nettoyage des vestiaires et du foyer après chaque utilisation : le joueur devra procéder au nettoyage des vestiaires et des tables dans la salle de réception après les matchs et entraînements (U11 et U13 uniquement)
- Prendre régulièrement connaissance des informations sur le site internet du club,
- Participation aux Assemblées Générales,
- Participation aux évènements festifs du club.

Assurance : voir le point 3 du règlement intérieur du club.

Protection de la vie privée des adhérents – fichiers – internet : voir le point 13 du règlement intérieur du club.

Le non-respect de cette charte entraînera des sanctions qui seront prises par le Comité Directeur en collaboration avec la Commission Réglementation, Discipline et Ethique avec le responsable de la catégorie.

LE PRESIDENT ET LE COMITE

Nom Prénom et signature du Parent du joueur mineur:

Valable pour la saison 2019
- 2020 et jusqu'à modification.